

CIRCULAIRE

Spécial 57ème Congrès

Samedi 1er Juin 2024
En Visioconférence

Sommaire

P.1
Congrès

P.2
Programme

P.3

Candidature
Conseil
d'Administration
du CDPE95

Directeur de
la
publication :
Mariam
RAHHALI

Co-
Présidente du
CDPE

**Exprimez-vous par vos votes
sur les actions à mener !
Devenez administrateur !
Echanger avec vos administrateurs départementaux**

Avant le congrès :

Tous les présidents de Conseils locaux ont reçu courant avril l'état de situation de leur conseil local, par mail. Si ce n'est pas le cas, merci de contacter Christèle par mail fcpe95@fcpe95.com Pour être pris en compte, **les adhésions ainsi que les bureaux devront être parvenus au CDPE au plus tard le 3 mai 2024.** (Un problème ? Appelez-nous !)

La commission des mandats se réunira le 6 mai 2024 afin d'arrêter la liste des Conseils locaux « conformes ». Chaque Président de Conseil Local dont le bureau aura été validé, recevra alors un pouvoir précisant le nombre de mandats obtenus pour le congrès :

- 1 mandat pour 10 adhérents ou par fraction de 10 cotisants.

Le Conseil d'Administration départemental du 21 mai 2024 tranchera sur les derniers litiges. **Seuls les conseils locaux dont les bureaux auront été validés pourront participer aux votes** au prorata du nombre d'adhérents par Conseil Local.

Le jour du Congrès :

Tous les adhérents sont conviés mais pour des questions d'organisation nous vous demandons de vous inscrire et il y aura un nombre limité par conseil local.

Les mandats vous seront envoyés par mail avec la procédure à suivre pour participer au congrès **et ces mandats devront être renvoyés par mail, signés et complétés par le Président du Conseil Local** pour vous exprimer lors des votes.

Merci aux Présidents des Conseils Locaux de bien vouloir diffuser cette circulaire auprès de tous leurs adhérents pour une meilleure transmission des actions menées par la FCPE sur le département.

(Circulaire disponible sur : www.fcpe95.com)

Cette année le congrès se déroulera en distanciel.

Pour vous inscrire : [Inscription congrès](#)

Les votes se feront par voie électronique. Une adresse mail spécifique servira à tous les échanges entre les conseils locaux et le CDPE.

Cette adresse est : congres.cdpe95@fcpe95.com

Samedi 1er Juin de 9h à 12h30 : Congrès de la FCPE 95 !

En Visioconférence

8h30 Accueil et café des congressistes (temps de connexion et de réglage pour tous)



9h00 Ouverture du congrès par les Co-présidentes du CDPE

9h30 Débat et Ouverture des votes

9h30 Présentation rapport d'activité

10h10 Présentation du rapport financier

10h50 Rapport de la commission de contrôle des comptes

11h00 Pause

11h15 Clôture des votes des rapports

Présentation des candidats au poste d'Administrateur Départemental
au sein du Conseil d'Administration du Conseil Départemental de la FCPE95
2 à 3 minutes par personnes

11h45 Parole aux Conseils locaux

Echange sur l'actualité – exprimez-vous !

12h15 Clôture des votes des administrateurs

12h30 Election de la commission de contrôle des comptes
Proclamation des résultats des votes

12h40 Clôture du Congrès avec bilan de nos chères Co-présidentes



Elections des Administrateurs Départementaux au conseil d'administration de la FCPE 95

Avis de recherche de nouveaux administrateurs dynamiques !

- Le CA du CDPE peut compter 24 Administratrices ou administrateurs
- **24** administrateurs et administratrices sont en cours de mandat mais certains sont en fin de mandats.
- Il y a donc **des postes d'administrateurs et administratrices qui s'ouvrent à vous.**

*Le Conseil d'administration recevra les dépôts de candidatures validées par le Président du Conseil local jusqu'au : **18 MAI 2024 à midi.***

Qu'est-ce qu'un administrateur départemental ?

Il est élu pour 3 ans par le Congrès Départemental après acte de candidature présentée par son conseil local.

L'acquisition des compétences nécessaires à l'accomplissement de la mission d'administrateur se fera bien entendu progressivement.

Un administrateur n'est jamais seul et peut compter sur l'aide des autres administrateurs et **ne prend que la part de travail qu'il est en mesure d'assumer.**

Rôle d'un administrateur départemental

Il s'engage à siéger au Conseil d'Administration de la FCPE95 qui se réunit plusieurs fois dans l'année

Sa tâche sera notamment de :

- Animer les relations et le dialogue entre les conseils,
- Contribuer aux choix des actions et du fonctionnement de la FCPE du Val d'Oise,
- Apporter votre expérience pour faire vivre le débat,
- Relayer les informations nationales et départementales vers les conseils locaux,
- Apporter un soutien, des réponses aux adhérents, conseils locaux qui le sollicitent,
- Éventuellement participer aux assemblées générales ou autres réunions des conseils locaux l'ayant invité,
- Éventuellement se déplacer pour aider les conseils locaux à se former ou s'organiser.

Une visioconférence sera organisée **le vendredi 3 mai à partir de 21H00** pour répondre aux questions que vous pouvez vous poser sur le rôle d'administrateurs et administratrices.

Pour vous inscrire : [Inscription Présentation rôle Administrateur](#)

Toutes les informations seront mises à jour sur le site de la FCPE 95 : www.fcpe95.com

Commission de contrôle des comptes

Appel à candidatures : Nous recherchons des membres pour la commission de contrôle des comptes pour l'année 2024-2025 leur rôle est de vérifier et de valider les comptes 2024 de la FCPE 95. (C'est un mandat annuel)

Ils ont aussi pour mission de présenter un rapport au congrès départemental et de proposer la validation ou non des comptes de l'association.

Cette commission de contrôle des comptes se réunit 1 à 2 fois dans l'année ainsi qu'au congrès, cela vous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur l'organisation de la FCPE 95.

Si cela vous intéresse vous pouvez nous contacter par mail : congres.cdpe95@fcpe95.com